



Suivi de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Secrétariat

1. Dans sa résolution WHA58.4, l'Assemblée de la Santé priait le Directeur général de proposer un programme permettant de suivre les recommandations relatives à la vérification extérieure et intérieure des comptes et prévoyant des délais de mise en œuvre. À sa quatrième réunion, en mai 2006, le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a convenu que les progrès accomplis dans le suivi des recommandations issues des vérifications devaient continuer à être surveillés de près. Le Comité a donc demandé au Secrétariat de l'informer plus spécifiquement de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes.¹

2. Le présent rapport de situation est le quatrième sur l'état d'avancement et sur l'orientation future des efforts du Secrétariat pour suivre la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes. Le rapport précédent sur cette question – soumis au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à sa neuvième réunion en janvier 2009 –² énumérait les mesures particulières prises pour donner suite aux recommandations importantes contenues dans le dernier rapport du Commissaire aux Comptes, soumis à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé.³

3. À sa neuvième réunion, le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a suggéré que la matrice comportant des informations sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes soit, à l'avenir, annexée au document correspondant du Secrétariat au lieu d'être distribuée au moment de la réunion. Le Secrétariat a suivi cette suggestion et les informations relatives à cette question figurent dans le rapport du Comité à la cent vingt-quatrième session du Conseil exécutif.⁴ Les informations pertinentes sur la mise en œuvre des recommandations figurent dans les annexes 1 et 2 au présent rapport. On trouvera ci-après un récapitulatif des principaux points abordés en annexe et en particulier des

¹ Document A59/31, paragraphe 6.

² Document EBPBAC9/6.

³ Document A61/23.

⁴ Document EB124/3.

informations sur les recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes restées en suspens un certain temps. Ces informations devraient, à l'avenir, être fournies régulièrement par le Comité consultatif d'experts indépendants de la Surveillance, récemment créé, et examinées en même temps que les rapports établis par le Bureau des services de contrôle interne et par le Commissaire aux Comptes.

MESURES PRISES

Rapports du vérificateur intérieur des comptes

4. Des progrès ont été réalisés concernant les recommandations figurant dans l'un des rapports du vérificateur intérieur des comptes, dont la mise en œuvre complète a été difficile et donc retardée. Les problèmes liés aux frais de téléphone au Siège de l'OMS ont commencé à être résolus après la modification du système de comptabilisation des appels. Ce système permet maintenant aux membres du personnel de signaler leurs appels privés passés avec un téléphone portable appartenant à l'OMS, et à leurs supérieurs hiérarchiques de passer en revue tous les appels passés avec les téléphones portables ou fixes. Une fois que ces appels privés ont été signalés, les frais correspondants sont déduits du traitement du mois suivant. Les membres du personnel des bureaux régionaux et des bureaux de pays s'acquittent des frais correspondant à leurs appels privés de la même manière. Bien que ce système repose encore sur la bonne foi, ce qui implique que chaque personne déclare les appels qu'elle a passés sur un téléphone portable ou fixe, les nouvelles mesures de suivi qui vont être instaurées devraient résoudre les problèmes mis en lumière par la vérification.

5. Plus précisément, il a été décidé : a) de renforcer le système de comptabilisation des appels en instaurant des mesures plus strictes afin que les appels privés soient tous déclarés en temps voulu, et b) de prendre rapidement des mesures pour recouvrer les sommes restant dues pour des appels non officiels, y compris ceux de périodes antérieures. En outre, des politiques, des normes et des lignes directrices plus strictes concernant le prêt de téléphones portables et d'appareils similaires aux membres du personnel de l'OMS sont en cours d'élaboration. La direction de l'Organisation recevra dorénavant une synthèse mensuelle de tous les frais téléphoniques, ce qui permettra de mieux suivre les dépenses en analysant leur évolution et en repérant les montants exceptionnellement élevés ou les dépenses inhabituelles. Ceci permettra de durcir plus facilement les mesures de suivi, y compris le recouvrement automatique des sommes dues sur les traitements en cas de signalement tardif des appels privés.

6. Les perspectives de règlement rapide des problèmes soulevés il y a déjà longtemps, à l'issue des deux vérifications relatives à la gestion de la sécurité, qui portent respectivement sur l'Unité Sécurité du personnel au Siège et sur la sécurité dans les Régions, ne sont pas aussi bonnes. Dans les deux cas, c'est principalement le manque de financement qui empêche les bureaux de l'OMS de se conformer pleinement aux normes de sécurité opérationnelles minimales des Nations Unies. Compte tenu de l'importance du déficit de financement – estimé à US \$48,5 millions pour satisfaire l'ensemble des besoins dans le domaine de la sûreté et de la sécurité, liés ou non aux bâtiments –, il sera impossible de clore cette vérification tant que les organes directeurs de l'OMS n'auront pas convenu d'apporter un financement supplémentaire.

7. En mai 2009, le Secrétariat a soumis à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé un rapport sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux et sur le plan-cadre d'équipement¹ afin d'obtenir des orientations sur ces questions et de trouver un mécanisme de financement durable des frais et dépenses d'équipement liés à la sûreté et à la sécurité. Cependant les États Membres ont généralement estimé que la conclusion d'un accord sur des modalités de financement dépendrait des progrès accomplis concernant certaines initiatives des Nations Unies en faveur de la sûreté et de la sécurité.

8. À cet égard, un nouveau cadre général des responsabilités, en cours de finalisation, sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen une fois qu'il aura été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat. Ce cadre est fondé sur une nouvelle approche de la sûreté et de la sécurité qui vise à déterminer « comment rester » plutôt que « quand partir ». On espère qu'il permettra aux Nations Unies d'appliquer des programmes cruciaux même dans les environnements les plus dangereux. Toutefois, le nouveau document qui présente le cadre indique aussi clairement que les dirigeants des organismes des Nations Unies concernés doivent veiller à consacrer un financement suffisant à la sûreté et à la sécurité du personnel. C'est une question très inquiétante pour l'OMS, qui est actuellement, parmi les principaux organismes des Nations Unies, celui qui respecte le moins les normes de sécurité opérationnelles minimales.²

9. En ce qui concerne un autre rapport très important du vérificateur intérieur des comptes, qui nous occupe depuis longtemps, à savoir celui sur la gestion des risques institutionnels, des progrès considérables ont été faits après la réalisation par des consultants, début 2009, d'une étude détaillée qui comportait un classement des risques existants. Cette étude a débouché sur l'instauration, non encore achevée, d'un système complet de gestion des risques institutionnels, qui permet notamment le recensement et la gestion structurée des principaux risques. Le vérificateur intérieur des comptes doit encore étudier l'efficacité et la viabilité à long terme de ces nouveaux systèmes de gestion des risques et des efforts déployés à cet égard, mais on espère pouvoir clore cette vérification lorsque les vérificateurs seront satisfaits de la mise en œuvre de ces systèmes.

10. S'agissant d'autres recommandations du vérificateur intérieur des comptes encore en suspens, celles relatives à la sélection et au recrutement au Siège ont été pour la plupart mises en œuvre et une seule, concernant le personnel à court terme, ne l'a pas encore été. La réponse à l'évaluation des risques du protocole pour l'hébergement de l'UNITAID par l'OMS a été lente. Un memorandum conjoint du Secrétariat et de l'UNITAID, axé sur les cinq risques les plus graves signalés dans le résumé d'orientation du rapport du vérificateur, est toutefois en préparation. Néanmoins, les réponses ne sont pas toujours rapides car les questions soulevées ne relèvent pas suffisamment de la direction de l'OMS, comme c'est par exemple le cas pour les rapports de vérification des comptes concernant les partenariats de l'Organisation.

11. Enfin, la direction du Centre mondial de services a présenté en juillet 2009 une réponse détaillée au rapport du vérificateur intérieur des comptes sur son état de préparation en matière de contrôle, qui est encore en cours d'étude. Le vérificateur intérieur des comptes ne poursuivra pas l'analyse tant qu'il n'aura pas obtenu le résultat d'une nouvelle vérification des dispositifs de contrôle au Centre mondial de services, actuellement effectuée au nom du vérificateur par un cabinet d'audit réputé. Cette vérification supplémentaire pourrait rendre superflue une réponse concernant la vérification

¹ Document A62/4 Add.1.

² Pour plus de précisions, en particulier sur les besoins financiers non satisfaits de l'OMS en matière de sécurité, voir le document EB126/24.

précédente. L'examen des rapports récents et pertinents du Commissaire aux Comptes, qui figure ci-dessous, contient davantage d'informations sur les questions relatives au Système mondial de gestion et aux problèmes qu'il a initialement posés.

Rapports du Commissaire aux Comptes

12. Le Commissaire aux Comptes a signalé les risques associés à la stabilisation du Système mondial de gestion, y compris ceux liés à l'utilisation de comptes de transition pour faciliter la conversion des anciennes données et l'incorporation des données financières des Régions concernées. On espérait, dans un souci de fiabilité, que les problèmes de conversion des données seraient résolus avant l'instauration du Système dans ces Régions. Pour donner suite à ces préoccupations, le Secrétariat a nettoyé, validé et testé les données plus en profondeur qu'il n'était possible de le faire en juillet 2008 lorsque le Système mondial de gestion a été mis en place dans les premiers lieux d'affectation. Les résultats pourront être analysés début 2010.

13. Le Commissaire aux Comptes a aussi soulevé d'autres questions importantes, telles que la sécurité des informations stockées sous forme électronique et la nécessité d'établir un plan global consigné par écrit de reprise après sinistre afin d'assurer la continuité de l'activité du Centre mondial de services à Kuala Lumpur.

14. Le Commissaire aux Comptes a enfin signalé comme préoccupants les problèmes relatifs au module « ressources humaines » du Système mondial de gestion – qui concernent, par exemple, l'état des traitements et les demandes de remboursement des frais de voyage. La direction s'est tout particulièrement attachée à améliorer ce module et à résoudre des problèmes précis ; ces efforts devraient porter leurs fruits début 2010.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

15. Le Comité est invité à prendre note du rapport.

ANNEXE 1

**RÉCAPITULATIF DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS EN SUSPENS :
RAPPORTS DU BUREAU DE LA VÉRIFICATION INTÉRIEURE DES COMPTES**

Objet	État de la mise en œuvre
Frais de téléphone au Siège	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 19 janvier 2005.</p> <p>Il reste encore à examiner les caractéristiques d'utilisation des services téléphoniques et les politiques de l'OMS en matière de recouvrement des frais correspondant aux appels privés passés avec des téléphones portables. Les retards liés à l'instauration du Système mondial de gestion ont conduit à reporter la mise en œuvre de cette recommandation, prévue en 2008. Le système de suivi des appels, qui existe depuis plusieurs années, est fondé sur la bonne foi. Un nouveau système de comptabilisation des appels, qui permet de recenser tous les appels privés et de prélever ensuite les frais correspondants sur les traitements, a été mis en place en mai 2009 dans le cadre du Système mondial de gestion. La direction recevra dorénavant une synthèse mensuelle de tous les frais téléphoniques, ce qui permettra un meilleur contrôle et un suivi plus strict. Cette vérification pourra être close lorsque les membres du personnel auront fait une déclaration exhaustive de tous leurs appels privés en vue du recouvrement des frais correspondants.</p>
Sécurité au Siège	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 24 juin 2005.</p> <p>Il est impossible de clore cette vérification, comme celle relative à la sécurité dans les Régions de l'OMS, principalement car le financement est insuffisant pour que tous les bureaux de l'OMS puissent se conformer pleinement aux normes de sécurité opérationnelles minimales des Nations Unies. Le déficit de financement est estimé à US \$48,5 millions (tous bureaux de l'OMS confondus). Compte tenu de l'importance de ce déficit, il semble impossible de clore cette vérification tant que les organes directeurs de l'OMS n'auront pas convenu d'apporter un financement supplémentaire.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
Gestion des risques institutionnels	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 8 décembre 2006.</p> <p>Des progrès considérables ont été faits après la réalisation par des consultants, début 2009, d'une étude détaillée qui comportait un classement des risques existants. Les activités de suivi destinées à instaurer un système complet de gestion des risques institutionnels qui permet notamment le recensement et la gestion structurée des principaux risques se poursuivent. Le vérificateur intérieur des comptes doit encore étudier l'efficacité et la viabilité à long terme de ces nouveaux systèmes de gestion des risques et des efforts déployés à cet égard avant de clore cette vérification.</p>
Comptes bancaires d'associations et autres entités établies par des membres du personnel de l'OMS au Siège	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 4 juin 2007.</p> <p>Les recommandations relatives au renforcement des contrôles des comptes bancaires d'associations ont été mises en œuvre. Cependant, celles concernant l'élaboration de directives applicables à la création et au fonctionnement des associations et autres entités liées à l'OMS et de leurs comptes bancaires n'ont pas pu l'être car elles font l'objet de négociations plus larges en cours entre la direction et les associations du personnel de l'OMS concernant les dispositions relatives aux prestations auxquelles le personnel a droit.</p>
Sélection et recrutement au Siège de l'OMS	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 30 août 2007.</p> <p>Les recommandations relatives à cette vérification ont toutes été mises en œuvre sauf celle concernant les lignes directrices de recrutement du personnel temporaire. Lors d'une réunion qui a eu lieu le 28 octobre 2009, de nouvelles informations ont été communiquées aux vérificateurs et il semble que la plupart des points de la vérification restant à traiter sont en cours d'examen.</p>
Comité OMS d'Évaluation éthique de la Recherche	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 10 janvier 2008.</p> <p>Le 10 novembre 2009, le secrétariat du Comité a fourni une réponse sur les mesures de suivi prises à cette date, qui est actuellement étudiée par le Bureau des services de contrôle interne.</p>
Évaluation des risques du protocole d'accord avec la Facilité internationale d'achat de médicaments – UNITAID	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 10 décembre 2007.</p> <p>Après quelques lenteurs initiales, une réponse globale aux recommandations des vérificateurs est en préparation – sous la forme d'un mémorandum conjoint du Secrétariat et de l'UNITAID qui sera axé sur les cinq risques les plus graves signalés dans le résumé d'orientation du rapport du vérificateur. La remise de ce mémorandum est prévue mi-novembre voire fin novembre 2009.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
Vérification au Bureau régional de l'Afrique, Brazzaville	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 12 février 2008.</p> <p>En 2008, des rapports de situation indiquaient que certaines questions, en particulier dans le domaine des achats, avaient été réglées. Toutefois, six autres recommandations n'ont toujours pas été mises en œuvre. Suite à la réponse du Bureau régional parvenue le 1^{er} octobre 2009, plusieurs autres recommandations peuvent être considérées comme appliquées.</p>
Évaluation de l'état de préparation en matière de contrôle du Centre mondial de services du Système mondial de gestion	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 15 janvier 2008.</p> <p>Une réponse détaillée à la vérification, communiquée en juillet 2009, est encore examinée. La poursuite de l'analyse du vérificateur intérieur des comptes a été reportée dans l'attente du résultat d'une nouvelle vérification des dispositifs de contrôle au Centre mondial de services, actuellement effectuée au nom du vérificateur intérieur des comptes par un cabinet d'audit réputé. Ainsi, il ne sera peut-être plus nécessaire de répondre à la vérification précédente.</p>
Bureau du représentant de l'OMS, Dhaka	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 26 juin 2008.</p> <p>Une réponse à la vérification, communiquée en janvier 2009, a confirmé la mise en œuvre effective de quelques recommandations. Des informations complémentaires ont été demandées pour quatre autres recommandations. Une autre réponse concernant le suivi des questions en suspens, envoyée au Bureau des services de contrôle interne mi-octobre 2009, est actuellement étudiée.</p>
Bureau du représentant de l'OMS, Pretoria	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 23 mai 2008.</p> <p>Une réponse, parvenue en décembre 2008, a confirmé la mise en œuvre effective de certaines recommandations. Le Bureau des services de contrôle interne a demandé des documents complémentaires. Des réponses partielles sont parvenues les 5 et 14 juin 2009 mais un suivi supplémentaire devra être assuré.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
Collaboration de l’OMS avec le secteur privé : vérification des résultats	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 24 juin 2008.</p> <p>Une première réponse, parvenue le 20 août 2009, a permis de considérer certaines recommandations comme appliquées. Toutefois, les travaux se poursuivent pour faire suite à d’autres recommandations importantes.</p>
Vérification au Bureau régional de l’Europe	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 25 juillet 2008.</p> <p>Une première réponse, parvenue au Bureau des services de contrôle interne le 27 octobre 2009, est actuellement étudiée.</p>
Vérification au Bureau régional de la Méditerranée orientale	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 26 août 2008.</p> <p>Une réponse, parvenue en octobre 2008, a confirmé la mise en œuvre effective de plusieurs recommandations. Un rapport de situation sur la mise en œuvre des cinq recommandations restant à appliquer, envoyé au Bureau des services de contrôle interne le 8 novembre 2009, est toujours en cours d’examen.</p>
Groupe VIH/sida, tuberculose et paludisme du Bureau régional de l’Asie du Sud-Est	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 29 août 2008.</p> <p>Le Bureau des services de contrôle interne a reçu mi-janvier 2009 une réponse concernant la plupart des questions soulevées. Une autre réponse, portant sur les autres points restés en suspens, devrait parvenir mi-novembre 2009.</p>
Alerte et réponse opérationnelle au Siège en cas d’épidémie et de pandémie	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 20 août 2008.</p> <p>Une première réponse, indiquant que les travaux avaient commencé, est parvenue le 19 août 2009. Il était signalé que la mise en œuvre de la plupart des recommandations était en cours et seules quelques recommandations ont donc pu être considérées comme appliquées.</p>
Bureau du représentant spécial du Directeur général dans la Fédération de Russie	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 14 octobre 2008.</p> <p>Une première réponse, envoyée au Bureau des services de contrôle interne le 27 octobre 2009, est actuellement étudiée.</p>
Centre OMS pour le développement sanitaire, Kobe (Japon)	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 10 octobre 2008.</p> <p>Une réponse exhaustive est parvenue le 16 juillet 2009. Quatre recommandations restent en suspens jusqu’à réception de documents prouvant leur mise en œuvre.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
Sécurité dans les Régions de l’OMS	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 19 novembre 2008.</p> <p>Bien qu’aucune réponse officielle ne soit parvenue, les problèmes sont pour l’essentiel les mêmes que ceux signalés dans le rapport de vérification sur la sécurité au Siège (voir les observations à ce sujet ci-dessus). Le Secrétariat soumet au Conseil exécutif un rapport complet sur la sûreté et la sécurité du personnel et le plan-cadre d’équipement (document EB126/24). Le rapport est axé sur les besoins non satisfaits en matière de sécurité à la lumière des évolutions récentes au sein des Nations Unies concernant la nouvelle approche de la sûreté et de la sécurité consistant à déterminer « comment rester » dans un lieu.</p>
Couverture d’assurance mondiale au Siège	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 27 novembre 2008.</p> <p>Une première réponse au rapport du vérificateur, en préparation, sera envoyée sous peu au Bureau des services de contrôle interne.</p>
Bureau du représentant de l’OMS, Islamabad	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 27 novembre 2008.</p> <p>Une première réponse doit être envoyée au Bureau des services de contrôle interne d’ici mi-novembre 2009.</p>
Bureau du représentant de l’OMS, Phnom Penh	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 27 février 2009.</p> <p>Une première réponse a été envoyée au Bureau des services de contrôle interne le 25 août 2009 et une autre réponse portant sur l’ensemble des points restés en suspens, envoyée le 23 octobre 2009, est encore étudiée.</p>
Allocations pour frais d’études au Siège	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 30 janvier 2009.</p> <p>Une réponse est parvenue au Bureau des services de contrôle interne en juillet 2009 et une réponse complémentaire, donnant davantage d’informations sur plusieurs recommandations, a suivi le 28 septembre 2009. Cette dernière réponse est actuellement étudiée et la vérification des dispositifs de contrôle au Centre mondial de services, actuellement effectuée au nom du vérificateur intérieur des comptes par un cabinet d’audit réputé, couvre notamment le traitement des allocations pour frais d’études.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
Comptes à payer, après l'instauration du Système mondial de gestion	Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 28 janvier 2009. Une réponse est parvenue en juillet 2009 mais la plupart des recommandations n'ont été jusqu'à présent que partiellement mises en œuvre. Le Bureau des services de contrôle interne décidera de prendre des mesures de suivi notamment selon les résultats de la vérification en cours des dispositifs de contrôle au Centre mondial de services.
Unité chargée du paludisme au Bureau régional de l'Afrique	Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 23 mars 2009. Une première réponse a été envoyée le 18 septembre 2009. Le 26 octobre 2009, le Bureau des services de contrôle interne a dûment répondu, ce qui a permis de considérer certaines des recommandations comme appliquées. Les recommandations en suspens sont encore examinées par le personnel compétent au Bureau régional. Le Bureau des services de contrôle interne devrait recevoir un document sur l'avancement de leur mise en œuvre au premier trimestre 2010.
Bureau du représentant de l'OPS/OMS, Quito	Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : 2 avril 2009. Une première réponse, envoyée le 17 septembre 2009, est actuellement étudiée.

ANNEXE 2

RÉCAPITULATIF DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS EN SUSPENS : RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Objet	État de la mise en œuvre
Suivi de la passation des marchés et des achats	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : novembre 2007.</p> <p>Ce rapport a été fusionné avec celui transmis à la direction en novembre 2005. Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur les contrats d'assurance, la gestion du fret, les achats de vaccins, le délai de traitement des ordres d'achat, les appels d'offres, les fournisseurs exclusifs, les devis, les achats de faible valeur et la base de données des fournisseurs.</p> <p>La direction a mis en œuvre un grand nombre de ces recommandations après l'instauration du Système mondial de gestion. Les réponses ont été envoyées au Commissaire aux Comptes en janvier 2009 à la lumière du déroulement de la mise en place du Système.</p> <p>Le 23 avril 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué qu'il acceptait les réponses concernant tous les points sauf celle sur le délai de traitement des ordres d'achat dans l'unité chargée de la passation des marchés et des achats. Ce point reste en suspens jusqu'à la stabilisation du Système mondial de gestion. En septembre 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué qu'il attendait un nouveau rapport de situation.</p>
Vérification des comptes au Bureau régional de l'Europe	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : octobre 2007.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur les achats, les accords pour services techniques, les accords pour l'exécution de travaux, la programmation-budgétisation, les avances aux membres du personnel et les remboursements par l'Assurance-Maladie du Personnel (les Statuts de l'Assurance-Maladie du Personnel n'autorisent pas le paiement d'avances).</p> <p>En mars 2009, le Bureau régional a confirmé la mise en œuvre des mesures concernant les achats, les accords pour services techniques, les accords pour l'exécution de travaux, la programmation-budgétisation et l'Assurance-Maladie du Personnel. Les réponses concernant les avances aux membres du personnel ne sont toujours pas parvenues.</p> <p>Le 30 mars 2009, le Commissaire aux Comptes a considéré que l'ensemble des questions étaient réglées sauf celle relative aux comptes personnels, qui reste en suspens jusqu'au règlement d'anciennes questions concernant les avances. Lors de la vérification prévue en novembre 2009, le Commissaire aux Comptes doit vérifier les mesures prises au sujet des comptes personnels.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
Vérification au Bureau du représentant de l'OMS à Kaboul	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : novembre 2007.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur les comptes d'avance et le livre de caisse, la gestion des stocks et les achats, l'administration des programmes, les engagements non réglés, les bourses, les accords pour l'exécution de travaux et la coopération financière directe.</p> <p>Une réponse du Bureau, en date du 16 avril 2009, a permis de régler les questions suivantes : comptes d'avance et livre de caisse, gestion des stocks et achats, bourses et accords pour l'exécution de travaux.</p> <p>Le 23 avril 2009, le Commissaire aux Comptes a considéré que l'ensemble des questions étaient réglées sauf celle relative aux engagements non réglés, qui reste en suspens jusqu'au règlement complet des engagements. En septembre 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué qu'il attendait une nouvelle réponse du Bureau régional.</p>
Système mondial de gestion – déroulement du projet et préparation de la mise en œuvre	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : février 2008.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur la gestion du projet, le respect des normes comptables internationales du secteur public, la gestion des dossiers, la conversion des données et le basculement, les tests, le coût du projet, les achats, la mise hors service de l'ancien système, le plan de reprise après sinistre, la préparation opérationnelle et la formation, l'impression et la sécurité.</p> <p>En décembre 2008, les réponses communiquées par la direction avaient permis de clore la vérification sur la majorité des points.</p> <p>Certaines questions restent en suspens jusqu'à la stabilisation du Système mondial de gestion et à sa mise en place dans l'ensemble des Régions. Ces questions – dont les achats, la mise hors service de l'ancien système et le coût du projet – devaient être examinées lors de la vérification qui a eu lieu au Siège en mars 2009. En septembre 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué que les points suivants restaient en suspens jusqu'à la stabilisation et à la validation du Système mondial de gestion : délais pour l'instauration du Système, analyse des coûts, tests en parallèle, scénarios de bout en bout pour les essais d'acceptation sur l'utilisateur, gestion des connaissances, réseau privé mondial, achats, archivage de la base de données et problèmes de sécurité du Système. Le Secrétariat doit fournir des informations sur la situation concernant ces points.</p>
Vérification au Siège (2008)	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : février 2008.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur les soldes de trésorerie, les comptes d'avance, l'Assurance-Maladie du Personnel, les comptes personnels (comptes débiteurs et comptes créditeurs), les recettes diverses, les annonces de contributions, la répartition des intérêts, le fonds immobilier, la péréquation des impôts, les garages souterrains et les normes comptables du système des Nations Unies.</p> <p>Une réponse de la direction, en date du 27 mars 2009, a permis de régler la majorité des points.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
	<p>Le 30 mars 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué que trois points restaient en suspens : les comptes débiteurs (les comptes personnels dont les sommes n'ont pas encore été passées par profits et pertes), l'exploitation des garages souterrains et l'utilisation du fonds immobilier pour des réparations et modifications majeures des bâtiments à usage de bureaux. Le Commissaire aux Comptes a indiqué qu'un nouveau rapport de situation était en préparation.</p>
Programme africain de lutte contre l'onchocercose	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : octobre 2008.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur la présentation des comptes du fonds, les dépôts d'espèces, le matériel durable, le contrôle budgétaire, les achats locaux, les soldes non réglés, la gestion de la trésorerie, l'apurement des comptes bancaires, la gestion de projets, la coopération financière directe, les lettres d'accord, les accords pour services techniques et la gestion des stocks.</p> <p>Dans sa réponse, la direction a accepté les recommandations et a indiqué au Commissaire aux Comptes que leur mise en œuvre était en cours. De nouvelles informations présentées en 2009 ont permis de régler les questions relatives à la gestion de projets et à la gestion des stocks. Une réponse complémentaire, parvenue en octobre 2009, portait sur les comptes certifiés, les engagements non réglés et les paiements interbureaux et fournissait des précisions au sujet de la valeur des terrains et des bâtiments.</p> <p>En avril 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué que toutes les questions avaient été réglées, sauf celles relatives aux avances (en attente d'approbation), à la gestion de projets et à la gestion des stocks. Selon la réponse du Commissaire aux Comptes en septembre 2009, seule la question des avances restait en suspens.</p>
Vérification au Bureau régional de l'Afrique	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : décembre 2008.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur le contrôle budgétaire, l'utilisation des fonds, les soldes négatifs, les comptes d'avance, la gestion de la trésorerie, l'apurement des comptes bancaires, la coopération financière directe, les comptes personnels et la gestion des ressources humaines, les accords pour l'exécution de travaux, les accords pour services techniques, les achats, la gestion des stocks, les bourses et l'administration des programmes.</p> <p>Dans sa réponse, la direction a accepté les recommandations et a indiqué au Commissaire aux Comptes que leur mise en œuvre était en cours. De nouvelles informations présentées en 2009 ont permis de régler les questions relatives à la gestion des projets et la gestion des stocks. En octobre 2009, de nouveaux documents qui ont été présentés donnaient des renseignements sur la gestion des stocks, y compris l'installation dans les bureaux de pays d'un logiciel de contrôle des stocks, sur l'établissement d'un mandat d'un prestataire chargé d'apurer les comptes personnels, sur la coopération financière directe des pays et sur la gestion des ressources humaines (le système de gestion et de développement des services du personnel) et la passation de marchés.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
	<p>En mai 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué que toutes les questions avaient été réglées, sauf celles relatives à la coopération financière directe, aux comptes personnels, à la gestion des ressources humaines, à la gestion des stocks et aux accords pour l'exécution de travaux. En septembre 2009, une réponse du Commissaire aux Comptes indiquait que la question relative aux accords pour l'exécution de travaux avait été réglée. En octobre 2009, une réponse du Commissaire aux Comptes indiquait que les recommandations concernant la coopération financière directe, les comptes personnels, la gestion des ressources humaines (le système de gestion et de développement des services du personnel) et la gestion des stocks restaient en suspens jusqu'à l'achèvement des activités en cours.</p>
<p>Vérification au Bureau du représentant de l'OMS à Abuja</p>	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : décembre 2008.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur le contrôle budgétaire, les soldes négatifs, les comptes d'avance, les soldes bancaires et de trésorerie, les comptes personnels, la gestion des ressources humaines, les accords pour l'exécution de travaux, les accords pour services techniques, les achats, la gestion des stocks et l'administration des programmes.</p> <p>En mars 2009, le Bureau régional a répondu aux observations du Commissaire aux Comptes sur le contrôle budgétaire, les accords pour l'exécution de travaux, les accords pour services techniques, les achats, la gestion des stocks et l'administration des programmes.</p> <p>Le 28 avril 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué que toutes les questions avaient été réglées sauf celles relatives aux soldes négatifs, aux comptes d'avance et à la gestion des stocks et que la question relative aux achats ne pourrait être réglée avant que l'établissement du profil des fournisseurs soit achevé. Il ressort d'une réponse du Commissaire aux Comptes en septembre 2009 que des mesures devaient encore être prises concernant les soldes négatifs, les comptes d'avance, les comptes personnels, les achats (profils des fournisseurs) et la gestion des stocks.</p>
<p>Vérification au Bureau régional du Pacifique occidental</p>	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : décembre 2008.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur le contrôle budgétaire, l'utilisation des fonds, la reprogrammation, les engagements non réglés, les soldes négatifs, les comptes d'attente, la gestion de la trésorerie, l'apurement des comptes bancaires, les comptes d'avance, la coopération financière directe, les comptes personnels, la gestion des ressources humaines, les accords pour l'exécution de travaux, les accords pour services techniques, les achats, la gestion des stocks, les assurances, les bourses, l'administration des programmes et la mise en œuvre du Système mondial de gestion.</p> <p>En mars 2009, il ressortait de la réponse du Bureau régional que la majorité des points avaient été acceptés et que les recommandations relatives aux soldes négatifs et aux bourses avaient été mises en œuvre. En octobre 2009, le Commissaire aux Comptes a reçu de nouvelles informations lui indiquant que des questions d'ordre régional avaient été réglées. Les travaux se poursuivent sur les points d'ordre mondial suivants : engagements non réglés, gestion des stocks et stabilisation du Système mondial de gestion.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
	<p>La réponse du Commissaire aux Comptes, du 12 mai 2009, indiquait que toutes les questions avaient été résolues sauf celles concernant les engagements non réglés, les comptes d'attente, l'Assurance-Maladie du Personnel, la gestion des stocks (module de comptabilisation des actifs), les assurances et la stabilisation du Système mondial de gestion. Ces points restent en suspens tant que les travaux se poursuivent. En octobre 2009, le Commissaire aux Comptes a accepté un rapport sur des questions régionales. D'autres points, tels que la gestion des stocks et la stabilisation du Système mondial de gestion, restent en suspens.</p>
Système mondial de gestion – conversion des données	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : décembre 2008.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur la préparation et la mise en correspondance des données, la validation par les responsables, le test du Système mondial de gestion en vue de sa mise en service, la conversion des données, la comptabilisation des dépenses, les reports budgétaires, l'évaluation technique du Système mondial de gestion et le calendrier d'instauration du Système mondial de gestion dans les Régions.</p> <p>En janvier 2009, la direction a indiqué dans sa réponse au Commissaire aux Comptes qu'elle acceptait toutes les recommandations et que leur mise en œuvre était en cours. De nouvelles informations présentées en octobre 2009 ont permis de connaître plus en détail l'évolution de la mise en œuvre des recommandations relatives à la préparation de l'instauration du Système mondial de gestion.</p> <p>Le Commissaire aux Comptes examine actuellement les informations présentées par la direction en octobre 2009.</p>
Centre mondial de services	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : janvier 2009.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur la préparation de l'instauration du Système mondial de gestion dans les Régions, les comptes créditeurs, les achats et la logistique à l'échelle mondiale, les demandes de service en attente, les avances au titre des voyages, la sécurité informatique, le plan de reprise après sinistre et de continuité, le catalogue des services, le matériel de formation en ligne, la satisfaction des utilisateurs, les comptes d'avance et les assurances.</p> <p>Dans sa réponse du 22 avril 2009, la direction a indiqué qu'elle acceptait ces recommandations.</p> <p>En avril 2009, le Commissaire aux Comptes a répondu, à son tour, que les questions en suspens mentionnées dans le document A62/29 n'étaient toujours pas résolues, sauf celles concernant le matériel de formation en ligne et les comptes d'avance. Dans une réponse communiquée en septembre 2009, il a ajouté qu'il attendait de nouvelles informations.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
Centre international de Calcul	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : mars 2009.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur la comptabilisation des recettes, la reconnaissance des recettes, la comptabilisation des dépenses, la comptabilisation des actifs, les achats et les sommes dues.</p> <p>La réponse de la direction est parvenue en avril 2009.</p> <p>En avril 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué que les questions suivantes restaient en suspens : comptabilisation des recettes, reconnaissance des recettes, comptabilisation des dépenses, comptabilisation des actifs et sommes dues.</p>
Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : mars 2009.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur la reconnaissance des recettes, la comptabilisation des paiements anticipés, la gestion des actifs, les comptes créditeurs et les bourses.</p> <p>La direction n'a pas encore fait parvenir de réponse.</p>
ONUSIDA	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : mars 2009.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur les constatations relatives aux actifs, les passifs éventuels, les contributions volontaires, le budget programme, les dépenses de personnel, la vérification intérieure des comptes et le respect des normes comptables internationales du secteur public.</p> <p>Une réponse de la direction sur l'ensemble des points est parvenue en juin 2009.</p> <p>En septembre 2009, le Commissaire aux Comptes a indiqué que toutes les recommandations avaient été appliquées sauf celles relatives aux contributions volontaires et au budget programme, au sujet desquelles des mesures sont encore prises actuellement. Le Commissaire aux Comptes doit être informé des progrès réalisés.</p>
CIRC	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : mars 2009.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur les comptes intérimaires de l'exercice 2008-2009, les avances au titre des voyages, la gestion des stocks et les accords pour l'exécution de travaux ; dans son rapport, le Commissaire aux Comptes s'est également demandé si le système informatique facilitait le respect des normes comptables internationales du secteur public.</p> <p>En octobre 2009, une réponse sur l'ensemble des points a été transmise au Commissaire aux Comptes.</p>

Objet	État de la mise en œuvre
	<p>Après la présentation de ces informations, les questions suivantes ont été résolues : comptes intérimaires de l'exercice 2008-2009, avances au titre des voyages et accords pour l'exécution de travaux. La question de la gestion des stocks reste en suspens jusqu'à approbation et celle concernant le système informatique reste également en suspens jusqu'à ce que le Système mondial de gestion soit stabilisé et les normes comptables internationales du secteur public soient respectées.</p>
Vérification au Siège (2009)	<p>Date à laquelle le rapport a été transmis à la direction : mars 2009.</p> <p>Les observations et les recommandations du Commissaire aux Comptes portaient sur les paiements annulés, l'apurement des comptes bancaires, les paiements en double, l'utilisation des comptes d'avance, les fournisseurs entrés deux fois, les sommes à recouvrer correspondant aux demandes irrégulières de remboursement des frais de voyage, les factures de l'agent de voyages, l'enregistrement des contributions, la gestion des dossiers, les créances diverses, les engagements non réglés, l'apurement des données de l'Assurance-Maladie du Personnel, les pensions, l'assurance du fret, la sollicitation et la sélection de propositions, les contrats de l'agent de voyages, l'efficacité du Système mondial de gestion et les demandes de service, la gestion des stocks et la formation concernant le Système.</p> <p>La direction a envoyé une réponse détaillée en août 2009 concernant la gestion de la trésorerie, l'apurement des comptes bancaires, les comptes d'avance, les paiements en double et les fournisseurs entrés deux fois, les demandes irrégulières de remboursement des frais de voyage, les méthodes destinées à surmonter les difficultés liées au Système mondial de gestion et la formation concernant le Système, les pensions, l'Assurance-Maladie du Personnel, les demandes de service et les contrats de l'agent de voyages.</p> <p>En septembre 2009, le Commissaire aux Comptes a envoyé une réponse indiquant que les questions relatives aux achats, aux demandes de service et aux contrats de l'agent de voyages étaient réglées. Les améliorations apportées au Système mondial de gestion pour surmonter les difficultés liées aux paiements annulés, aux reçus bancaires et aux paiements en double doivent être validées lors des vérifications prévues en octobre et en novembre 2009. Pour d'autres recommandations restées en suspens, des mesures pertinentes sont actuellement prises. Le traitement automatique des contributions doit être revu à la lumière des normes comptables internationales du secteur public.</p>